

## **Communiqué de presse de la CTP du 22 mars 2019, 17 heures**

---

### **Etape d'aménagement 2035 – la CTP soutient le Conseil des Etats**

*Le projet relatif à l'étape d'aménagement 2035 revêt une importance toute particulière pour les cantons. La Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) a donc demandé que plusieurs améliorations soient apportées au projet du Conseil fédéral et que le crédit soit adapté pour passer à 12.9 milliards. Le Conseil des Etats a intégré plusieurs requêtes essentielles des cantons. L'argumentation cohérente autour des projets ajoutés et les perspectives offertes sont convaincantes. Par conséquent, la CTP soutient la décision du Conseil des Etats en vue du débat au Conseil national.*

Selon les prévisions, les transports publics devraient connaître une croissance de l'ordre de 50% d'ici à 2040. L'aménagement de l'infrastructure ferroviaire est donc urgent et nécessaire. L'étape d'aménagement 2035 a été élaborée par l'Office fédéral des transports, en étroite collaboration avec les régions de planification des cantons. La priorisation des mesures a été effectuée selon les critères suivants: rapport coûts-utilité, contribution à l'élimination des surcharges, compatibilité avec les perspectives ferroviaires à long terme et adéquation aux critères de développement territorial suisse.

Il n'a pas été possible d'intégrer dans l'étape d'aménagement 2035 tous les projets importants des cantons. Sur la base de l'appréciation politique des six régions de planification, la Conférence des directeurs/trices cantonaux des transports publics s'est donc engagée en faveur de corrections à apporter au projet. Elle a exigé des fonds supplémentaires pour les études de planification, la réalisation d'arrêts importants pour le développement intérieur ainsi que des aménagements à double voie.

Par sa décision le Conseil des Etats a répondu à d'importantes préoccupations des cantons. De grands projets essentiels peuvent ainsi être réalisés ou promus: citons la Ligne Directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ainsi que les moyens accordés pour les travaux de planification de la gare de passage de Lucerne et du Maillon central de Bâle (RER trinational). Le Conseil des Etats s'est montré compréhensif en décidant d'examiner en vue de la prochaine étape d'aménagement en plus de la liaison ferroviaire directe Aarau – Zurich également les projets de Lausanne – Berne et Winterthour – St-Gall, mis en attente. La CTP se félicite par ailleurs que les travaux de planification prévus soient transparents et documentés. Cela garantit que des aménagements importants comme l'arrêt Thoune Nord et l'aménagement de la gare d'Oltén pourront être réalisés dans les délais.

Des questions restent ouvertes en ce qui concerne l'arrêt Grüze Nord. Celui-ci a atteint un excellent rapport coût-utilité. La réalisation de l'arrêt en parallèle avec la construction du tunnel de Brütten est incontestée – pourtant elle ne figure pas dans la décision. Une clarification s'impose au niveau du Conseil national.

Par cette décision relative à l'étape d'aménagement 2035 le Conseil des Etats n'investit pas seulement dans l'infrastructure ferroviaire, il pose également des jalons pour l'avenir des transports publics. Ce faisant le Conseil des Etats renforce l'attractivité et le développement économique de la Suisse. Le Comité de la CTP, qui représente également les régions de planification, soutient la décision du Conseil des Etats en vue du débat au Conseil national.

**Renseignements:**

- Hans-Peter Wessels, conseiller d'Etat et président de la CTP, 079 515 02 96
- Jacques Melly, conseiller d'Etat et membre du Comité de la CTP, 079 559 66 90
- Christa Hostettler, secrétaire générale de la CTP, 031 320 16 90